

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini <i>architecte</i> Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch		Tél.: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch 
Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully		
Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon		

Mise à l'enquête

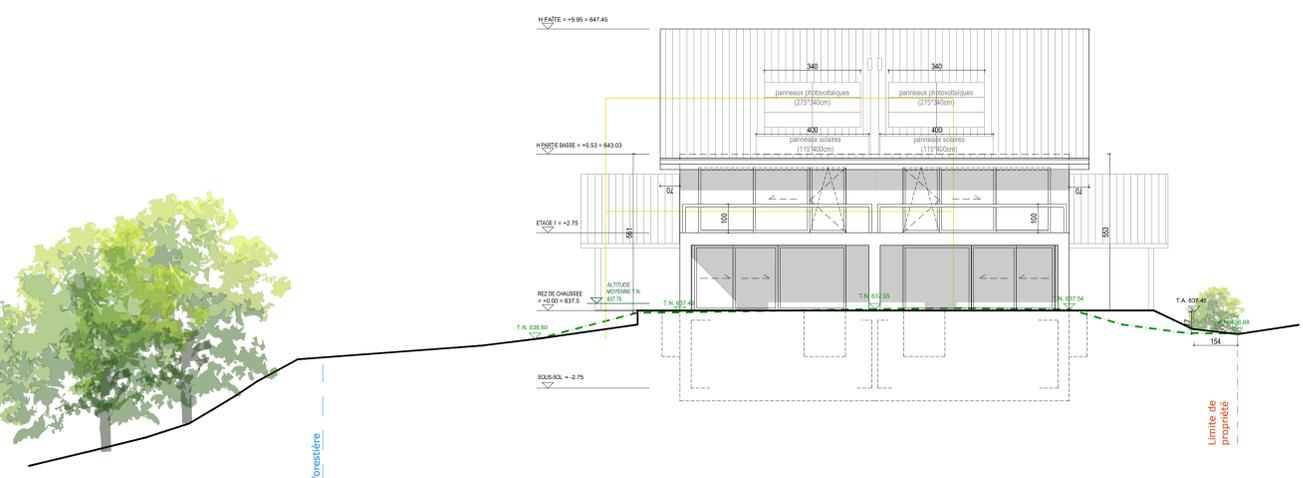
AFFAIRE N° 370
Plan N° A01

Aménagements extérieurs (concept environnemental)

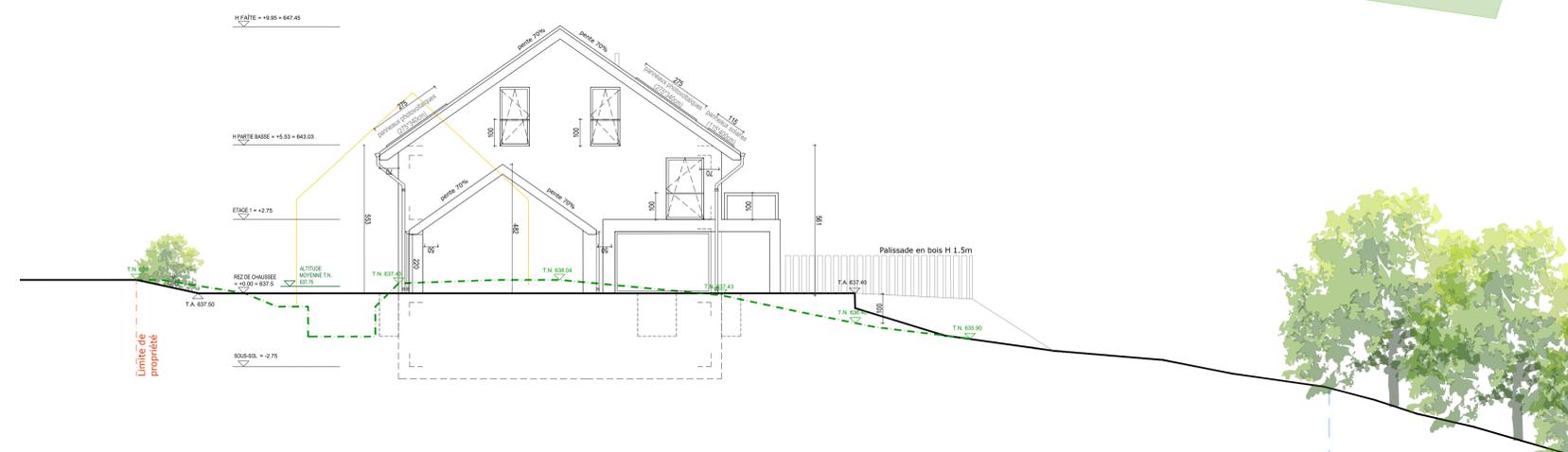
DATE : 28 NOVEMBRE 2023

MODIFICATIONS	NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE

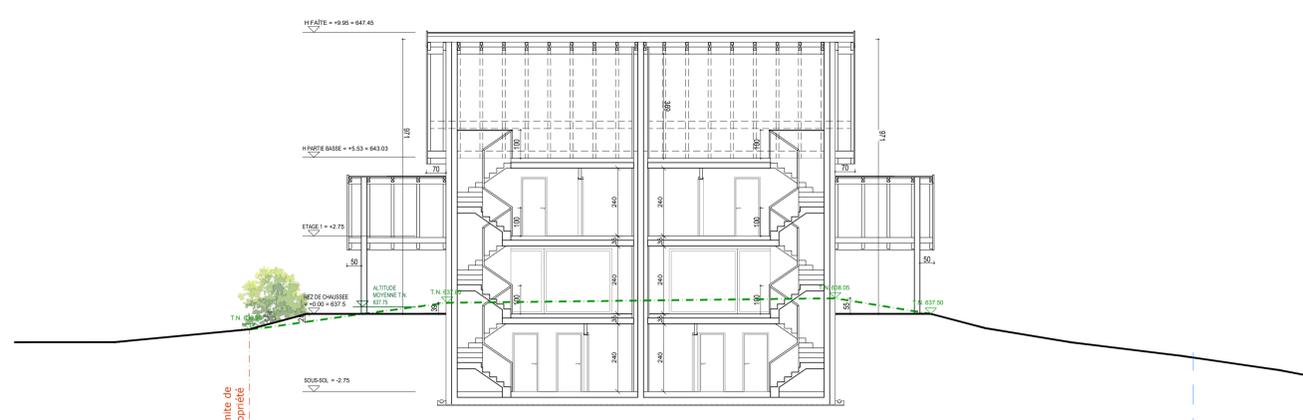
ECHELLE: 1:100
REV: 



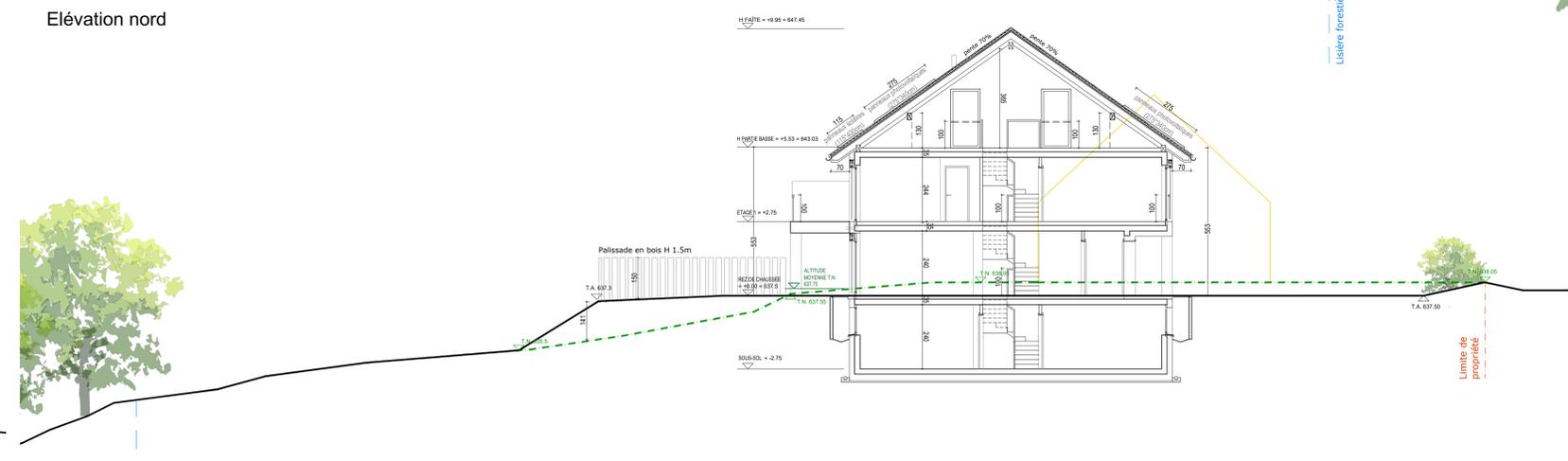
Elévation ouest



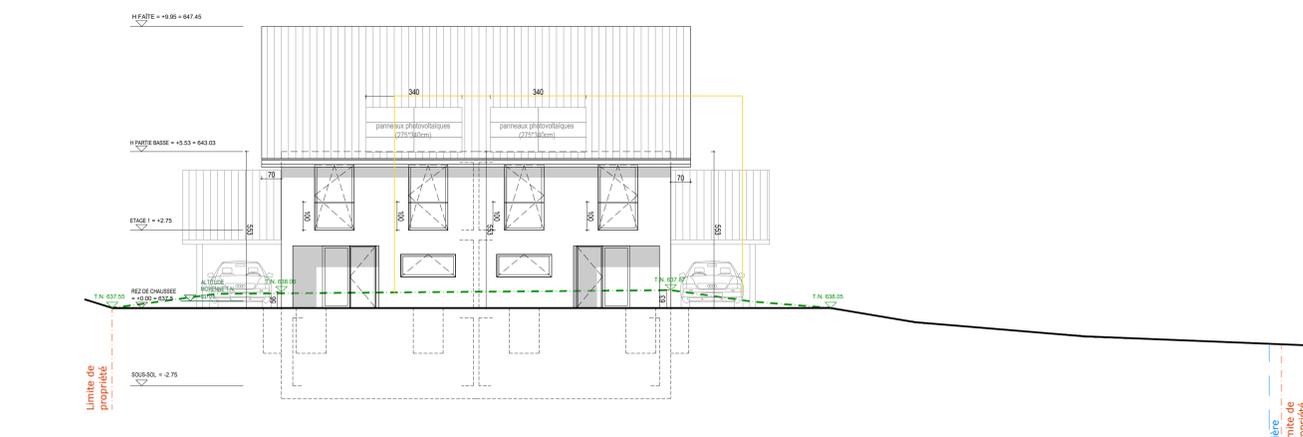
Elévation nord



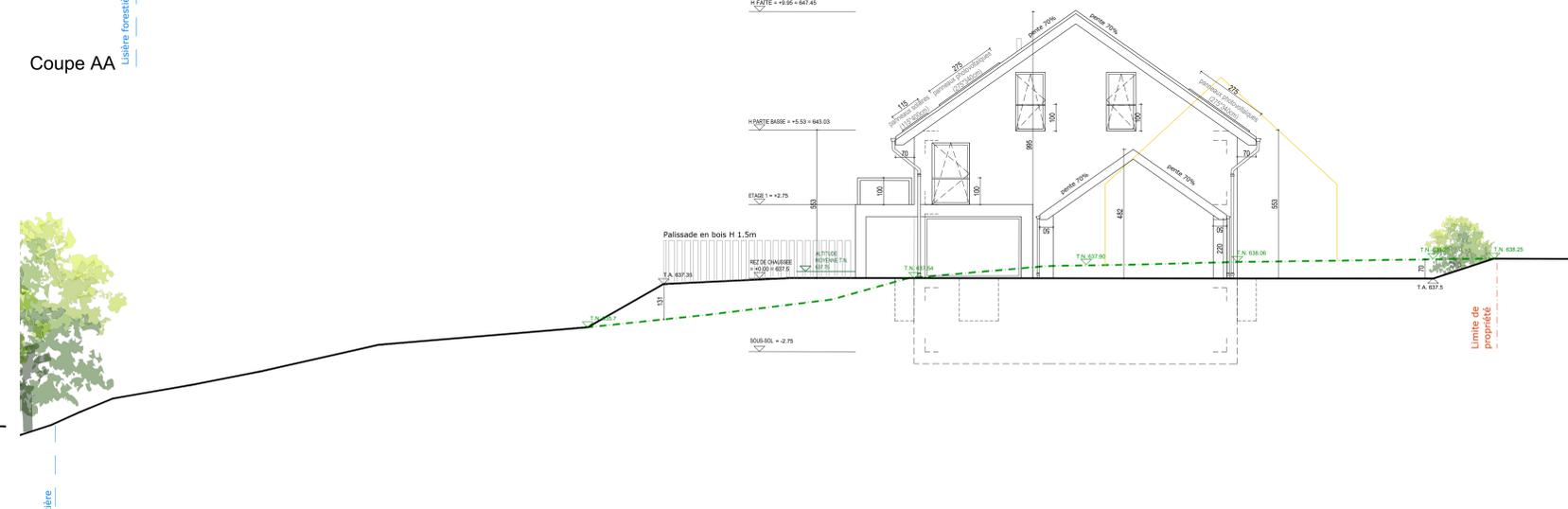
Coupe BB



Coupe AA



Elévation est



Elévation sud

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs
CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini <i>architecte</i> Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch Tél.: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch		
Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully		
Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1280 Nyon		

Mise à l'enquête		
AFFAIRE N° 370		
Plan N° A07		
Elévations, coupes		
DATE : 28 NOVEMBRE 2023		
MODIFICATIONS		
NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE
	ECHELLE	1:100
	REV.	



Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

DE GIOVANNINI SA
 hervé de giovannini *architecte*
 Atelier d'Architecture EPFL - SIA
 Boulevard de Grancy 8
 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch
 Tél.: 021 / 616 59 14
 www.degiovannini.ch

hervé de giovannini

Propriétaire :
 Mme Dominique Junod - M. Michel Junod
 Ch. de la Joliette 10
 1009 Pully

[Signature]

Requérant :
 M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl
 CP N°1197
 1260 Nyon

[Signature]

Mise à l'enquête

AFFAIRE N° 370
 Plan N° A05

Plan de l'étage

DATE : 28 NOVEMBRE 2023		
MODIFICATIONS		
NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE
	ECHELLE	1:100
	REV:	



Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Junod, Michel		
Adresse	chemin des Thuyas	N° parcelle	1287
NPA/Lieu	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	221800

Fournisseur	CTA AG	Modèle, type	CTA AG, Aeroheat CI 8i	
Puissance de chauffe (A2/W35)	6.4 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	44 dB(A)	
Puissance de chauffe (A-7/W35)	6.4 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	54 dB(A)	
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	4.2 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	48 dB(A)	

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	54 dB(A)	48 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC proche façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	12 m	-21.6 dB	-21.6 dB
Mesures de protection contre le bruit	<i>Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB</i>	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		22.4 dB(A)	16.4 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		29.4 dB(A)	28.4 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	La valeur limite est respectée	Oui
Évaluation du respect du principe de prévention	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.	Oui

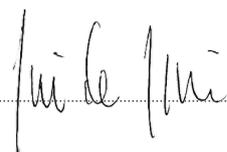
Pour toutes questions

Auteur Hervé de Giovannini , info@degiovannini.ch, 0229497730

Lieu, Date

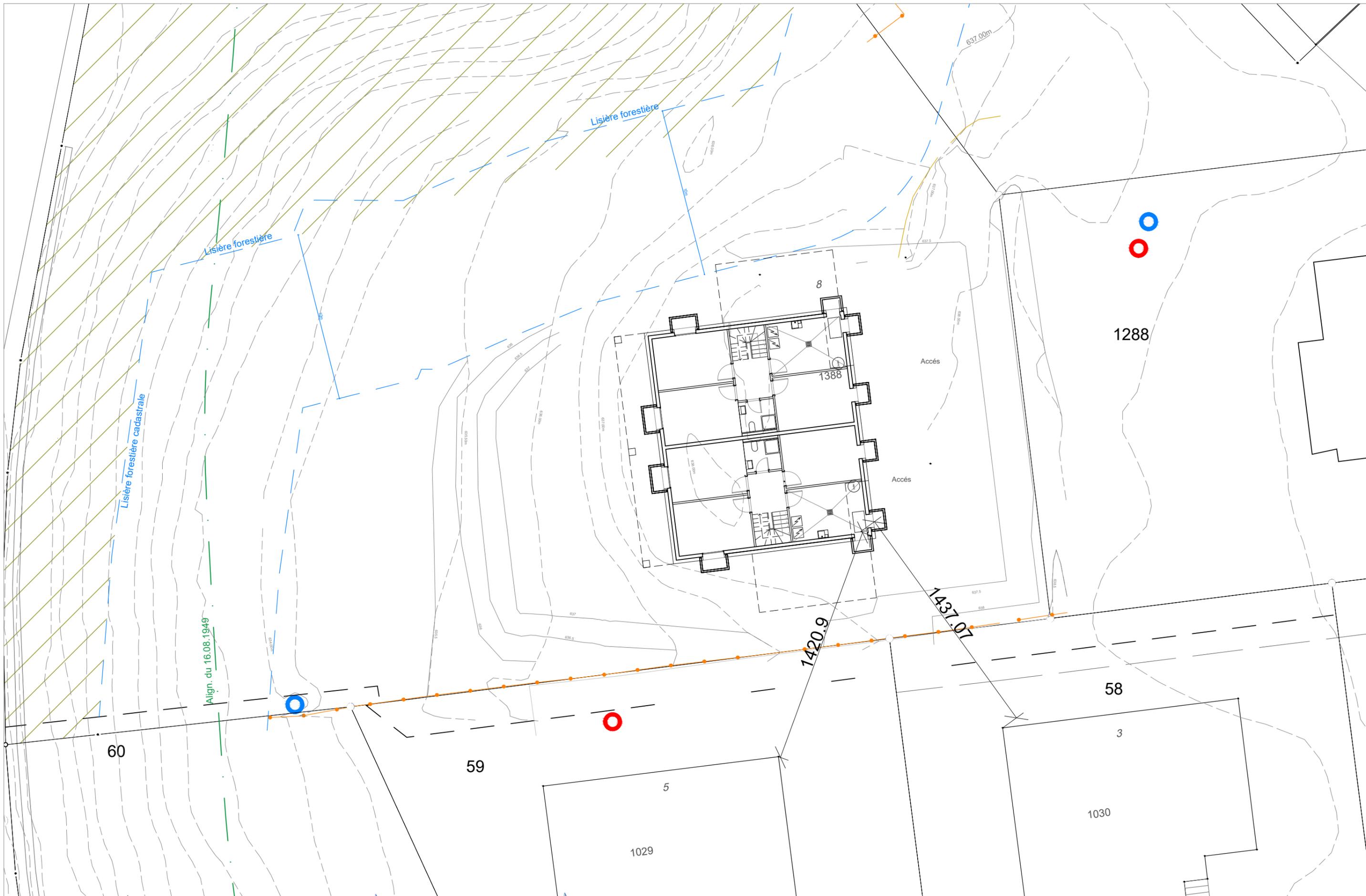
Lausanne, 10.03.2023

Signature



Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / façade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit



hervé de giovannini **architecte**
 atelier d'architecture EPFL-SIA
 8 boulevard de Grancy
 1006 Lausanne e-mail : info@degiovannini.ch
 Tél. 022 / 949 77 30
 www.degiovannini.ch

Requérant :
 M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sarl
 CP N°1197
 1260 Nyon

Propriétaires :
 Mme Dominique Junod - M. Michel Junod
 Ch. de la Joliette 10
 1009 Pully

Mise à l'enquête
 Le Mont-sur-Lausanne
 Construction de deux villas contiguës

PLAN DE SITUATION AVEC EMPLACEMENT DE LA POMPE À CHALEUR		DESS.	IFE
Affaire n° 370		ECH.	1:200
Plan n°		DATE	28.11.2023

PLAN DE SITUATION

COMMUNE DE LE MONT-SUR-LAUSANNE

Folio n°13

Echelle 1: 500

Propriété de : Junod Michel et Junod Dominique
Maîtres de l'ouvrage: SL Immobilier Sàrl

Le Maître de l'ouvrage :

COORDONNEES CNS	
Y	= 2'538'230
X	= 1'154'905
Zone de villas COS = 1/8	
Secteur de protection des eaux : üB	
Degré de sens. au bruit: II	
Zone de sécurité de l'aérodrome Lausanne-Blécherette	

Désignation cadastrale:

PARCELLE 1287
Surface totale = 2'495m²
Soit:
habitation et garage n°1388 = 108m²
forêt = 848m²
jardin = 1'539m²

La réalisation de ce projet implique une mise à jour du plan RF

DEROGATIONS:

Néant selon information transmise par le maître d'oeuvre et/ou ses mandataires

MENTIONS:
aucune

CHARGES FONCIERES:
aucune

SERVITUDES:

336'439 C Canalisation(s)
336'470 D Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations
336'522 C Canalisation(s) d'égouts
355'306 D Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

 Rez-de-chaussée	 Sous-sol
 Etage	 Couvert à voiture
 Terrasses	 Balcons
 Accès et place de stationnement	 Racc. EC / EU
 Panneaux photovoltaïques	 Panneaux solaires
 Lisière forestière selon relevé du 26.01.2023	 Démolitions et arbres à abattre

Nyon, le 30 novembre 2023

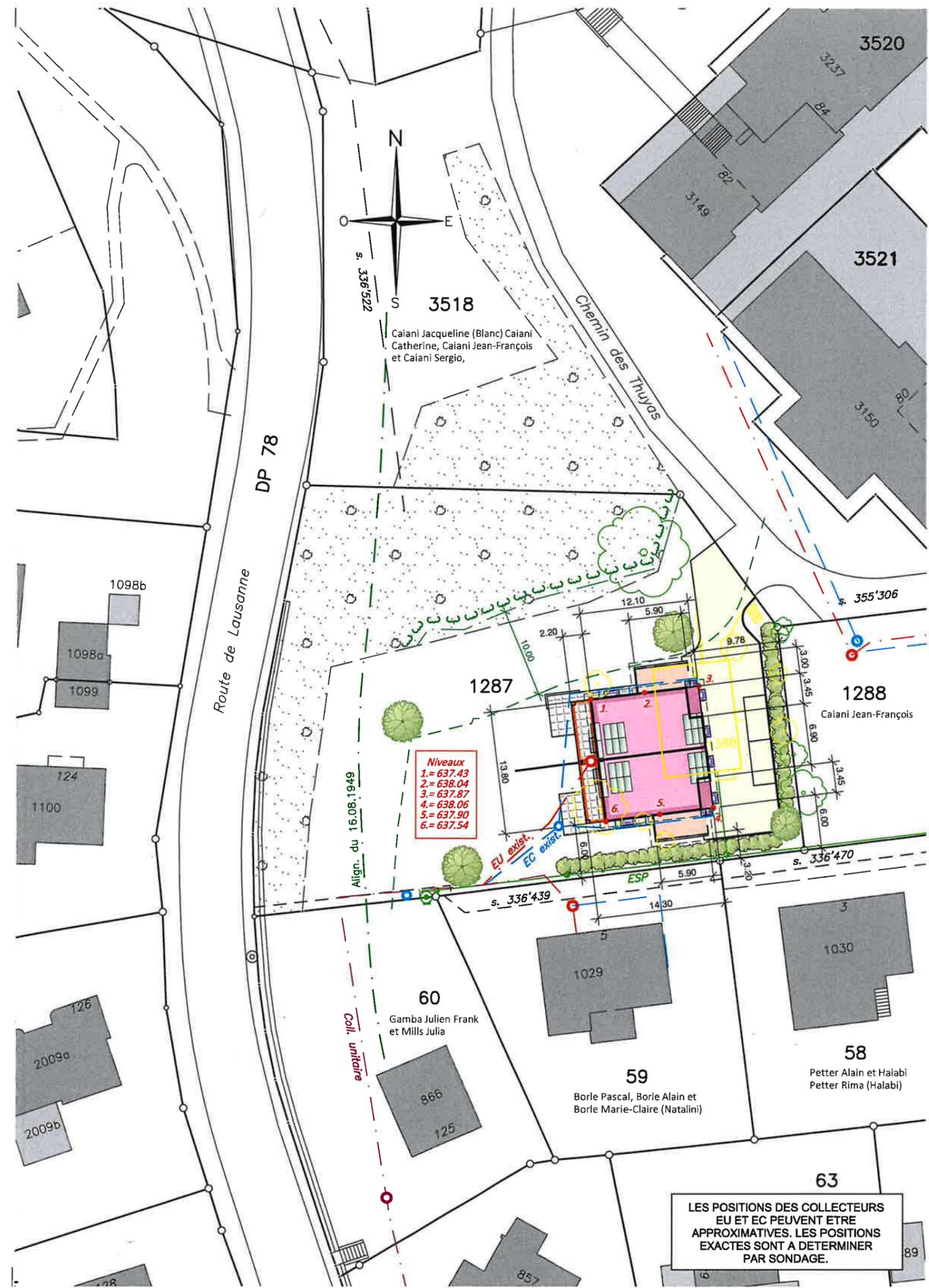
Dossier technique: DV 22 043

BS&A
BERNARD SCHENK SA

F. SCHENK
Ing.-géomètre breveté

Route de Clémenty 60
1260 NYON

Tél. 022 3638840 info@schenksa.ch
www.schenksa.ch





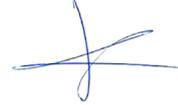
Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs
 CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

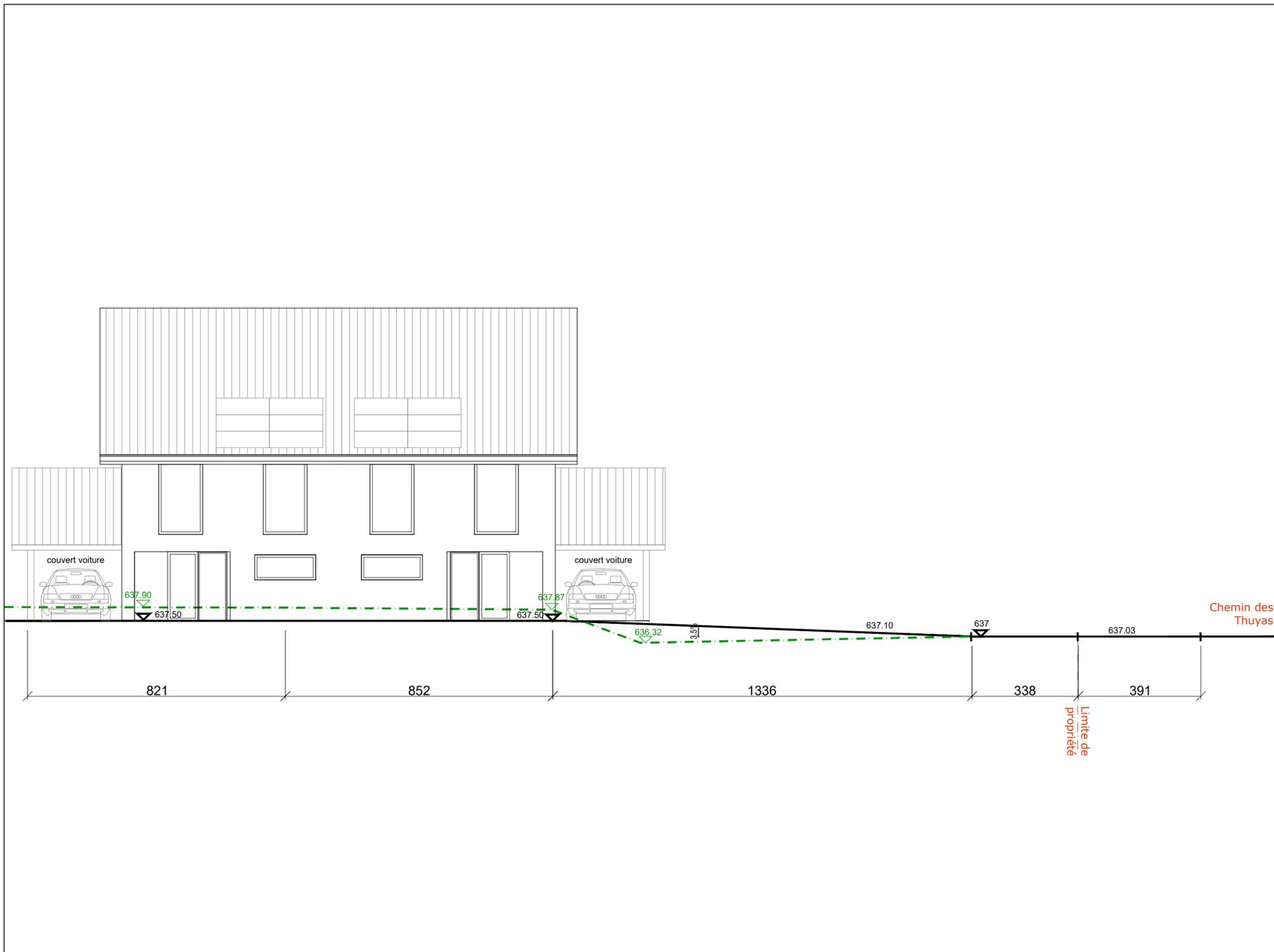
DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini <i>architecte</i> Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch Tél.: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch	
Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully	
Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon	

Mise à l'enquête	
AFFAIRE N° 370	
Plan N° A00	
Plan situation	
DATE : 28 NOVEMBRE 2023	
MODIFICATIONS	
NIVEAUX	DESSINATEUR JFE
	ECHELLE 1:200
	REV:

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

CHEMIN DES THUYAS 8 , LE MONT-SUR-LAUSANNE

<p>DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini <i>architecte</i> Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch</p>	<p>Tél.: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch</p> 
<p>Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully</p>	
<p>Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon</p>	



Mise à l'enquête

AFFAIRE N° 370
 Plan N° A08

Profil en long de l'accès

DATE : 28 NOVEMBRE 2023		
MODIFICATIONS		
NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE
	ECHELLE	REV:

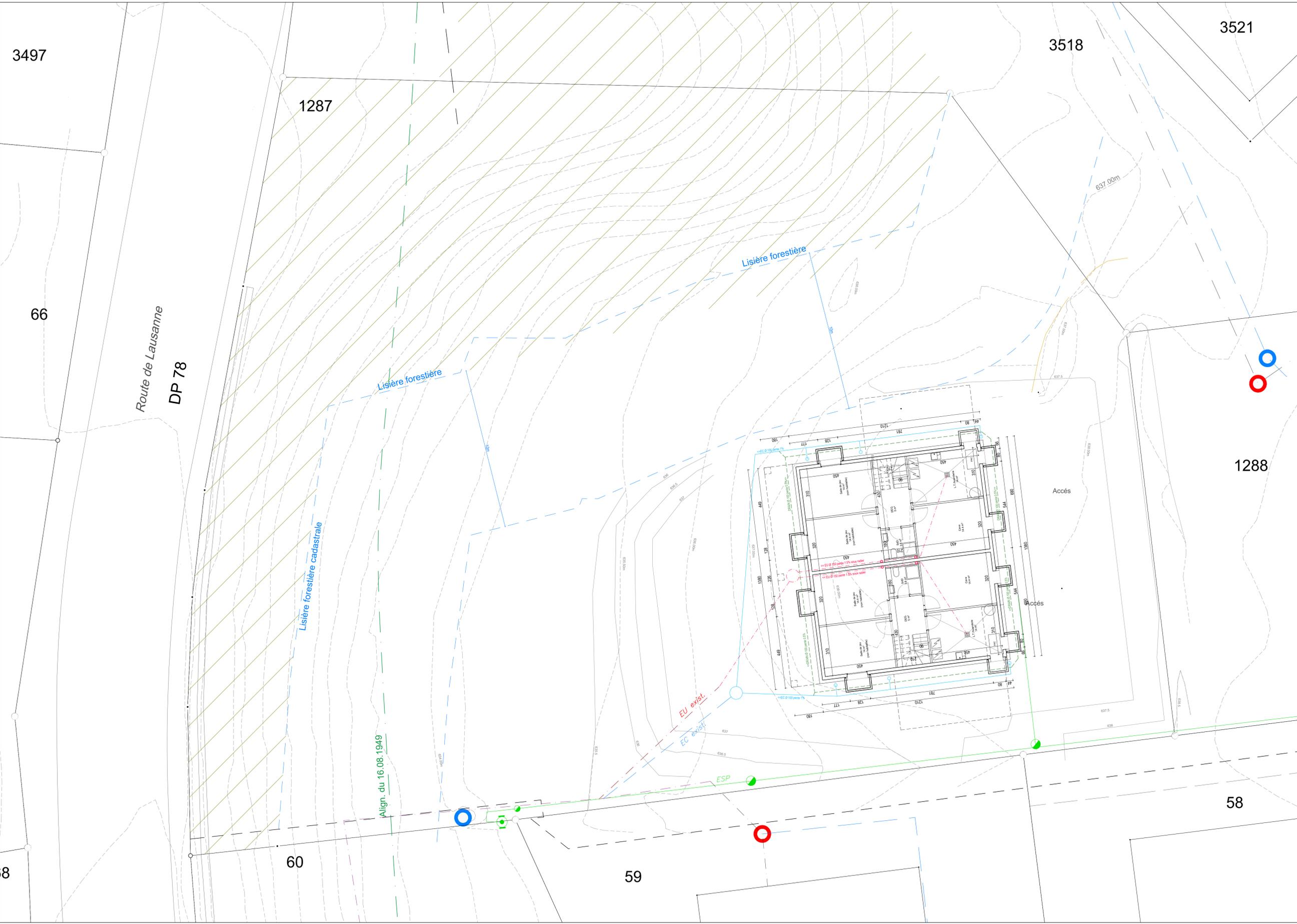


Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini <i>architecte</i> Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch		Tél: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch 
Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully		
Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon		

Mise à l'enquête		
AFFAIRE N° 370		
Plan N° A04		
Plan du Rêz-de-Chaussée		
DATE : 28 NOVEMBRE 2023		
MODIFICATIONS		
NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE
	ECHELLE	1:100
	REV:	
		

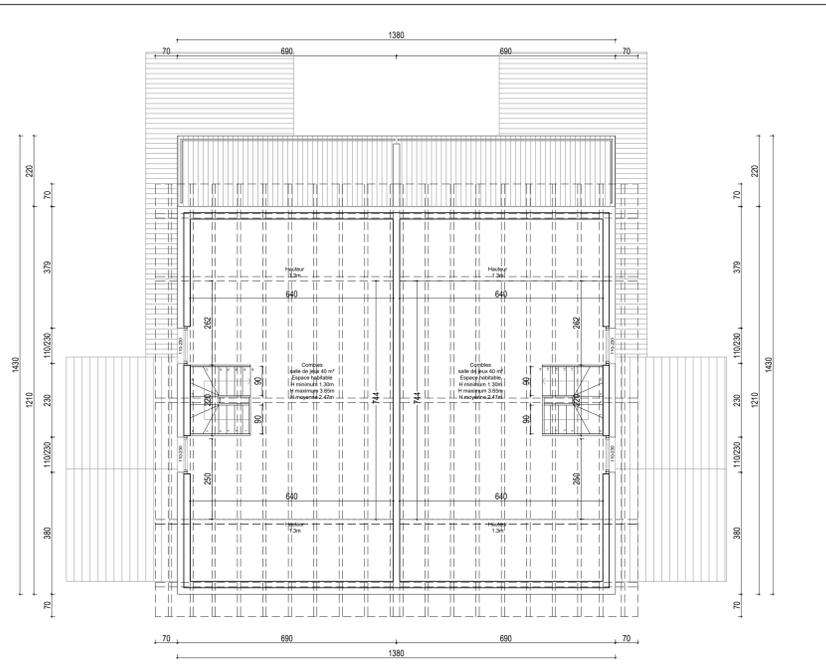


Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

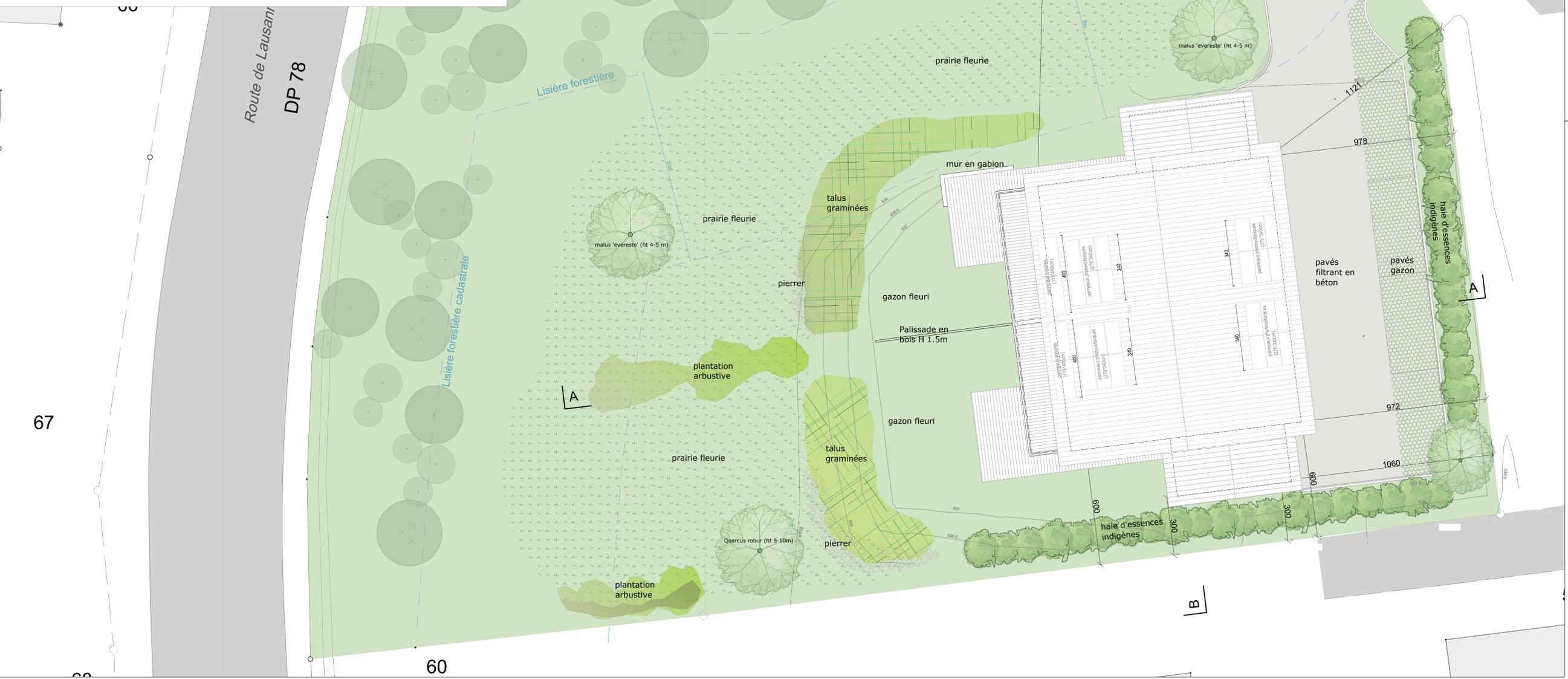
CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

<p>DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini architecte Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch</p>	<p>Tél: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch</p> 
<p>Propriétaire : Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully</p>	
<p>Requérant : M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon</p>	

Mise à l'enquête																	
<p>AFFAIRE N° 370 Plan N° A03</p>	<p>Plan du sous-sol, canalisations</p>																
<p>DATE : 28 NOVEMBRE 2023</p>	<table border="1"> <tr> <th>MODIFICATIONS</th> <th>DATE</th> <th>REVISION</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	MODIFICATIONS	DATE	REVISION													
MODIFICATIONS	DATE	REVISION															
<table border="1"> <tr> <th>NIVEAUX</th> <th>DESSINATEUR</th> <th>IFE</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE										<table border="1"> <tr> <td>ECHELLE</td> <td>1:100</td> </tr> <tr> <td>REV:</td> <td> </td> </tr> </table> 	ECHELLE	1:100	REV:	
NIVEAUX	DESSINATEUR	IFE															
ECHELLE	1:100																
REV:																	



Combles



3518

3

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

CHEMIN DES THUYAS 8, LE MONT-SUR-LAUSANNE

<p>DE GIOVANNINI SA hervé de giovannini architecte Atelier d'Architecture EPFL - SIA Boulevard de Grancy 8 1006 Lausanne E-mail: info@degiovannini.ch</p>	<p>Tél: 021 / 616 59 14 www.degiovannini.ch</p>	
<p>Propriétaire: Mme Dominique Junod - M. Michel Junod Ch. de la Joliette 10 1009 Pully</p>		
<p>Requérant: M. Stéphane Losey - SL Immobilier Sàrl CP N°1197 1260 Nyon</p>		

Mise à l'enquête

AFFAIRE N° 370
 Plan N° A06

Plan du toit et des combles

DATE : 28 NOVEMBRE 2023	
MODIFICATIONS	
NIVEAUX	DESSINATEUR JFE ECHELLE 1:100 REV:

Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 221800

A. AVIS D'ENQUETE

 Référence communale : **24025**

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :**
et/ou adresse (*) : Chemin des Thuyas 5
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2538230 / 1154905 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*) :** 1287
5. **No ECA :** 1388
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom :	JUNOD, DOMINIQUE JUNOD, MICHEL	Raison sociale :	
Adresse :	Ch. de la Joliette 10	Tél. :	
NPA / Localité :	1009 PULLY	E-mail :	

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	LOSEY, STÉPHANE	Raison sociale :	SL IMMOBILIER SÀRL
Adresse :	CP N°1197	Tél. :	079 785 33 33
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :	

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	HERVÉ DE GIOVANNINI	N° reg. mandataire :	2211
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	DE GIOVANNINI SA	E-mail :	info@degiovannini.ch
Adresse :	Boulevard de Grancy 8	Tél. :	0229497730
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax :	

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input checked="" type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. Description de l'ouvrage (*) :

Démolition de la villa existante, construction d'une villa avec 2 logements juxtaposés, 2 couverts à voiture, 2 places de stationnement et aménagements extérieurs

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de _____ m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 17.04.24 au 16.05.24

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : LOSEY, STEPHAN

Raison sociale : SL IMMOBILIER SÀRL

Adresse : CP N°1197

Tél. : 0797853333

NPA / Localité : 1260 NYON

E-mail : office@slimmobilier.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : DE GIOVANNINI, HERVÉ

Raison sociale : DE GIOVANNINI SA

Adresse : Boulevard de Grancy 8

Tél. : 0229497730

NPA / Localité : 1006 LAUSANNE

E-mail : info@degiovannini.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (*) :
- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
- Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

- Education, recherche, santé,
loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole
- Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration
- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât. administratif, bureaux
 94 Bât. commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : zone villas et aire forestière
36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes
 séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
 indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
 Distance [m] : 20

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
- Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
- Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	2495			2495
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1646			1646
62. Surface bâtie [m ²] (B)	108	197.36	108	197.36
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	108	428	108	428
dont consacrée au logement [m ²]	108	428	108	428
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.12
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.26
65. Cube SIA [m ³]	516	1986,42	516	1986,42
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1700000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	2	Avec logements	2	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés				
Nb total de bâtiments démolis	1			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1		1	0
81. Couverts, garages extérieurs		2		2
82. Places non couvertes	1	2	1	2
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	2	4	2	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>		4		4

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolé
B2	N° de parcelle (*) :	1287
B3	N° ECA :	1388
B4	Rue/lieu (*) :	chemin des Thuyas 8
B5	Dénomination du bâtiment :	villa existante
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement
	Classe :	Maisons individuelles
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	108
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	Pour les activités [m ²] :
B11	Cube SIA [m ³] :	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :
		Nb 3 pce :
		Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	
B15	Système de chauffage (*) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456</i>	
	<i>Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>	
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
- (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- Oui
de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

- | | | Compétence | |
|---|--|--------------------------|--------------------------|
| | | M | ME |
| Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) | | | |
| Isolation thermique | | | |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : Informations complémentaires : | | |
| | Qhli (MJ/m ² .an) : Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli | <input type="checkbox"/> | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli | | <input type="checkbox"/> |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 | | | |
| Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| SRE : Informations complémentaires : | | | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) | <input type="checkbox"/> | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) | <input type="checkbox"/> | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | <input type="checkbox"/> | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | <input type="checkbox"/> | EN-VD 72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | <input type="checkbox"/> | EN 3 |
| 463. | Installation de ventilation | <input type="checkbox"/> | EN 4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification | <input type="checkbox"/> | EN 5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible | <input type="checkbox"/> | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires | <input type="checkbox"/> | EN 3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air | <input type="checkbox"/> | EN 10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | <input type="checkbox"/> | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage | <input type="checkbox"/> | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | <input type="checkbox"/> | EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application | <input type="checkbox"/> | |
| Précisez l'article : | | | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) [X] Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) [X] Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- | | | | |
|---|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| - Inondations (INO) | <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) | <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO) | <input type="checkbox"/> | - Effondrements (EFF) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissements de terrain permanents (GPP) | <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA) | <input type="checkbox"/> |
| - Glissements de terrain spontanés (GSS) | <input type="checkbox"/> | | |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
 (rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	<input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [X] etc.)	Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/> 43, 51, 64 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/> 43, 51, 64	
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/> 51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/> 43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/> 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Aciéries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois**Annexes**

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³
 Retenue au dessus du terrain naturel
 Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43
Cimetières			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	SL IMMOBILIER SÀRL	Prénom :	
Raison sociale :	SL IMMOBILIER SÀRL	Tél. :	
Adresse (*) :	CP N°1197	E-mail :	
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Lieu, date et signature (*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 17.4.24 au 16.5.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Claudia Venes

Tél. (*) : 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

 **LE MONT**
sur Lausanne
Urbanisme

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : JUNOD, DOMINIQUE JUNOD, MICHEL RAISON SOCIALE :
Adresse : Ch. de la Joliette 10
Tél. : E-mail :
NPA : 1009 LOCALITE : PULLY

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom : LOSEY, STÉPHANE RAISON SOCIALE : SL IMMOBILIER SÀRL
Adresse : CP N°1197
Tél. : 079 785 33 33 E-mail :
NPA : 1260 LOCALITE : NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : HERVÉ DE GIOVANNINI RAISON SOCIALE : DE GIOVANNINI SA
Adresse : Boulevard de Grancy 8
Tél. : 0229497730 E-mail : info@degiovannini.ch
NPA : 1006 LOCALITE : LAUSANNE

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolé
B2	N° de parcelle (*) :	1287
B3	N° ECA :	1388
B4	Rue/lieu (*) :	chemin des Thuyas 8
B5	Dénomination du bâtiment :	villa existante
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement
	Classe :	Maisons individuelles
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	108
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	Pour les activités [m ²] :
B11	Cube SIA [m ³] :	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :
		Nb 3 pce :
		Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	
B15	Système de chauffage (*) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>	
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :	
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal:
		- secondaire:
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
- (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19	Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes	<input type="checkbox"/> Oui
-----	--	------------------------------

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	1287
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	chemin des Thuyas 8
B5	Dénomination du bâtiment :	villa A
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement	
	Classe :	Maisons à deux logements	
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	99	
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	214	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	214	Pour les activités [m²] :
B11	Cube SIA [m³] :	957	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	4	
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1	
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :		
B15	Système de chauffage (*) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:	
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	6.4	
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Electricité - secondaire:	
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>		
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC - secondaire: Installation solaire thermique	
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Electricité - secondaire: Soleil (thermique)	
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crèpis, couleurs claires
Mode de couverture, couleur :
Tuiles
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 121 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 150 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 268.9 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [3]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	1287
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	chemin des Thuyas 8
B5	Dénomination du bâtiment :	villa B
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement	
	Classe :	Maisons à deux logements	
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	99	
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	214	
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	214	Pour les activités [m ²] :
B11	Cube SIA [m ³] :	957	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	3	
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1	
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :		
B15	Système de chauffage (*) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:	
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	6.4	
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Electricité - secondaire:	
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>		
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC - secondaire: Installation solaire thermique	
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :		
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Electricité - secondaire: Soleil (thermique)	
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépis, couleurs claires
Mode de couverture, couleur :
Tuiles
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 121 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 150 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 268.9 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)